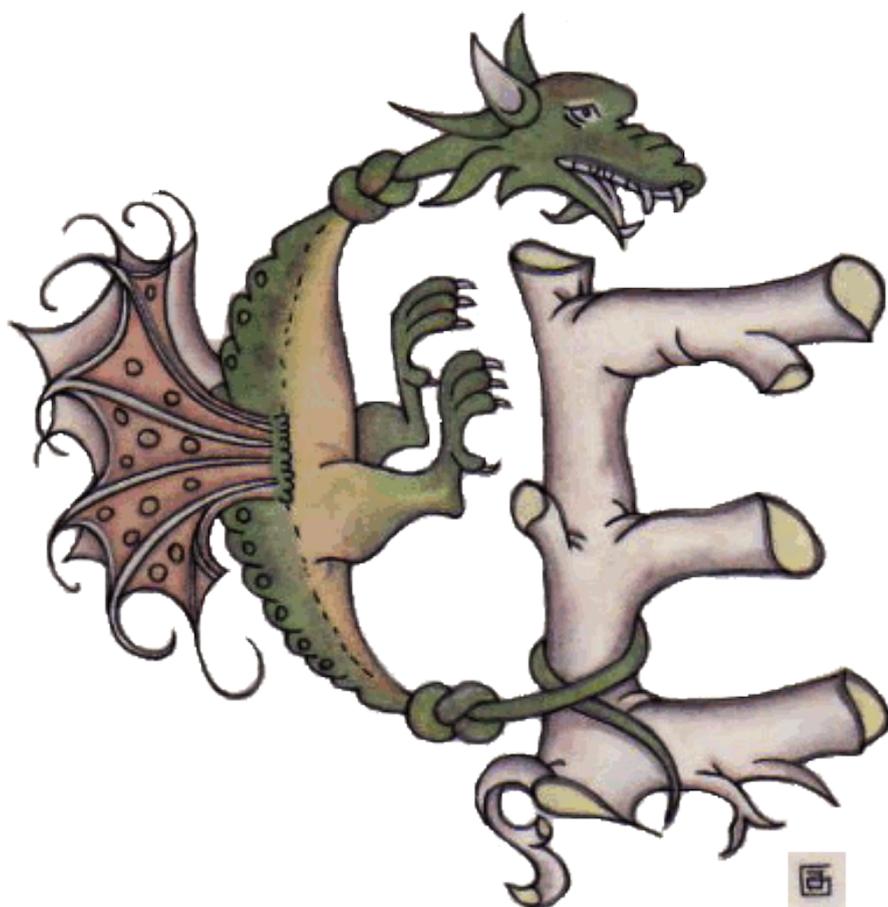


**Michel Martin**

**Saint-Martin d'Étampes  
du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle :  
la terre et les paysans**



**Première édition :**

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 10 (2009), pp. 2-15**

**Réédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :**

***Le Corpus Étampois*, août 2018**

# Saint-Martin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle

## La terre et les paysans

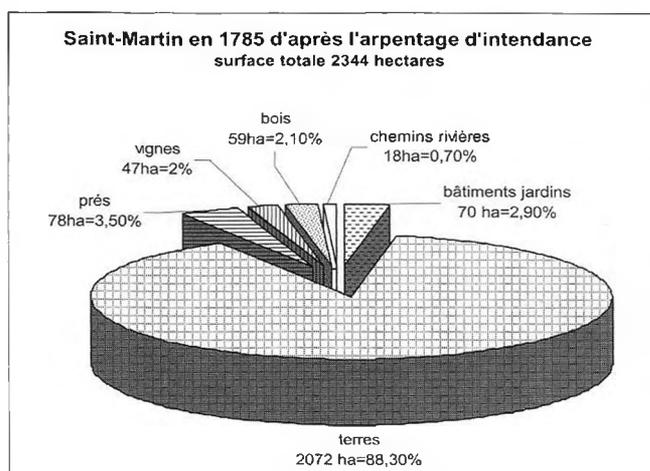
Michel Martin

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans constituent l'immense masse des Français. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, selon les régions, ils représentent encore entre 70 et 85 % de la population. Dans un quartier demeuré foncièrement rural, comme Saint-Martin à Étampes, 45 % des chefs de famille en 1738 sont des paysans. Mais on est sans doute là au-dessous de la réalité, car il faudrait inclure dans ce total les veuves de paysans, les paysans âgés retirés de la vie active et les employés agricoles, que l'on ne perçoit pas car ils sont inclus dans la catégorie des personnes imposées symboliquement à un denier.

Les paroissiens ne vivent pas dans une pauvreté absolue, mais les dots et apports de veuves connus par les contrats de mariage qui concernent au moins un époux originaire de Saint-Martin de 1652 à 1785 (soit 121 contrats), sont généralement d'une valeur limitée : 355 livres en moyenne dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, puis 786 livres pendant le siècle suivant (en fait, seulement 422 livres en argent constant).

Quelles sont les activités de ces ruraux ?

### Les différents types de culture

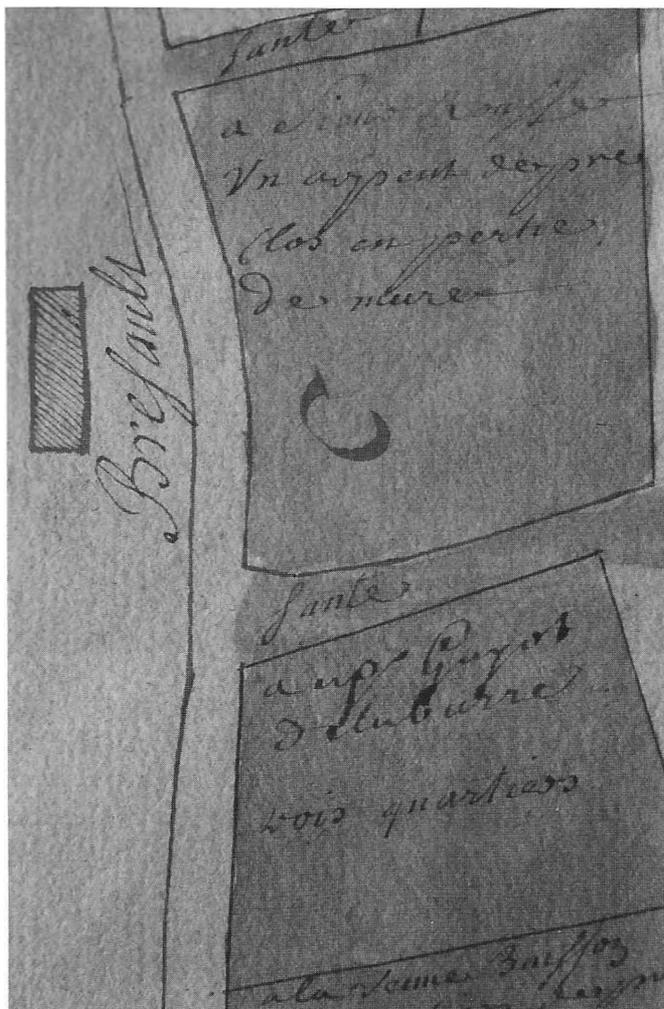


En 1785, les arpentages d'intendance nous donnent la répartition des cultures pour l'élection d'Étampes. Dans le nord et les vallées du sud, les familles paysannes vivent de la vigne et des céréales. Les vignes peuvent représenter, comme à Étréchy par exemple, jusqu'à 10 % des surfaces cultivées. Le plateau est, lui, le domaine de la culture des céréales.

Le pain est la base de la nourriture, d'où la prédominance des céréales

; mais comme on envoie beaucoup de grains vers la capitale, les habitants qui ne sont pas tous producteurs sont contraints, en période de soudure, d'acheter le pain au prix fort, même à la campagne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les salaires des saisonniers (moissonneurs, batteurs en grange...) sont payés en nature (grain) dans les fermes seigneuriales et chez les laboureurs indépendants.



Terroir de vallée : un arpent de prés clos près de Bressault.  
Fonds Valory, A.D. Essonne

Autour d'Étampes, et quelle que soit l'époque, vignes et labours dominant donc, mais à partir de 1750 apparaissent les prairies artificielles, et plus tard la culture de la betterave. Presque jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fonds de vallée sont le domaine des prés, des jardins, des aulnaies, de quelques chènevières et des marais. La coutume interdit la libre pâture dans les prés non clôturés mais plantés, afin de protéger les arbres. La mention « pré et aulnaie » est donc très fréquente. Ce dispositif permet la récolte des regains, sans avoir à édifier une haie de protection.

### *Les réserves seigneuriales*

Sous l'Ancien Régime, les réserves seigneuriales représentent 90 % de la surface de la paroisse. Mis en valeur directement par les féodaux à l'origine, ces domaines sont affermés dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils constituent les grandes exploitations agricoles du plateau, spécialisées dans la production céréalière et l'élevage ovin. En 1406, la grande ferme de Villesauvage est consécutive avec ses 284 ha de labours<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> ADE 42H10.

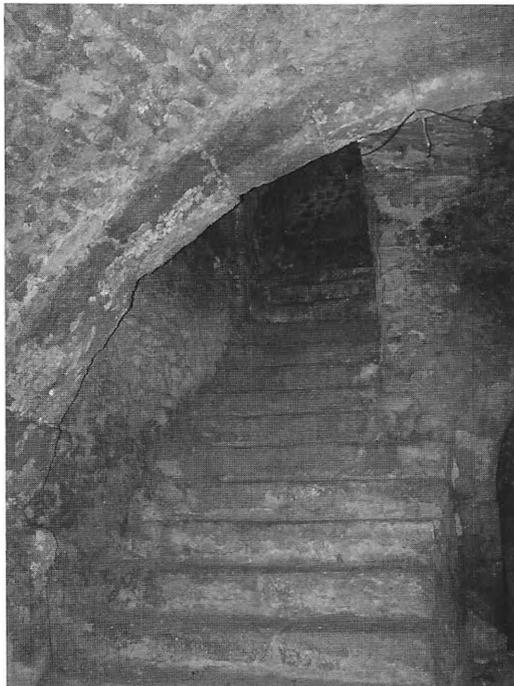


Terroir de plateau : La ferme de la Malmaison  
Photo Christian Carenton

Après les guerres de Religion, les Célestins de Marcoussis, qui possèdent la grande et la petite ferme de Villesauvage et la ferme de Lhumery, ont consenti des avantages à leurs fermiers lors de la reprise. A Étampes, pour la ferme de Bois-Renaud, ils ont fait l'avance de 2 muids de méteil, de 2 muids d'avoine et de 30 écus pour « avoir des chevaux et autres commodités ». A Villesauvage, Pierre Capperon a reçu une avance de 80 écus, et son successeur, Louis Aleps, une avance de 4 muids de méteil, 4 d'avoine et 100 écus<sup>3</sup>. La situation économique de la campagne

est bonne jusque vers 1630 ; mais nominale-ment les prix agricoles sont à la baisse ou stagnent, alors que la charge fiscale pèse de plus en plus sur le monde rural ; une longue période de difficultés commence, mais les Célestins de Marcoussis, contrairement à d'autres seigneurs religieux ou laïques, ne semblent pas imposer des baux léonins à leurs fermiers.

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, après de nouvelles acquisitions, les surfaces louées avec les bâtiments évoluent, car les religieux baillent leurs propriétés soit en bloc, soit séparément, les preneurs pouvant être associés. La grande ferme de Villesauvage qui avait 284 ha de terres labourables au XV<sup>e</sup> siècle est louée avec 235 ha de terre, la petite avec 60 ha, celle de Bois-Renaud avec 75 ha et la ferme de Lhumery avec environ 70 ha. Certains



La cave de la ferme de  
Villesauvage  
Photo Christian Carenton

<sup>3</sup> Jacquart Jean, *La crise rurale en Île-de-France, 1550-1670*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 264-265 ; un écu vaut 3 livres.

locataires sont téméraires. Malgré les troubles, de 1573 à 1586, les fermiers Aleps réunissent les 295 ha des deux fermes de Villesauvage. En 1599, André Capperon y ajoute la ferme de Bois Renaud, et exploite donc 370 ha. L'année suivante, il ne peut faire face à ses obligations ; on lui saisit 40 muids de grains, mais il doit encore 883 écus (2649 livres). Il a vu trop grand pour les possibilités de l'époque<sup>4</sup>.

Les grandes exploitations fournissent des quantités importantes de céréales vendues sur le marché d'Étampes, qui est, vers 1550-1570, le premier centre d'approvisionnement de Paris. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il cède la première place aux arrivages en provenance de la Brie puis de la plaine de France<sup>5</sup>. Pourtant, à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution, une part considérable de l'approvisionnement parisien provient encore du marché étampois, comme le montre l'intérêt que lui portent les autorités de la capitale. En 1789, « la ville fournit près du quart de l'approvisionnement »<sup>6</sup>.

### *Les fermiers-laboureurs : niveaux de fortune*

En 1406, le censier mentionne une douzaine de laboureurs à Saint-Martin, dont les fermiers de Villesauvage, les frères Guillaume et Jacquet de La Vallée. À la fin de la guerre de Cent Ans, nous suivons mal les grandes exploitations, mais nous disposons de loyers fixés en nature dès la reprise. A Lhumery, la hausse suit la restauration progressive des installations. Puis une baisse intervient dès les premiers troubles liés aux guerres de Religion, en 1561. Le minimum de 1595 se situe après l'abjuration du roi.

A part l'épisode d'André Capperon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les Aleps et leurs gendres (par exemple un Charpentier en 1673) se succèdent sur la grande ferme de Villesauvage de 1537 à 1727 ; sur la petite ferme, on les suit de 1531 à 1597 et à Bois Renaud de 1581 à 1624. De 1613 à 1620, nous les retrouvons à Lhumery. Auparavant s'étaient succédés sur l'exploitation Michel Jubert en 1535, puis les Lesueur de 1552 à 1605 au moins<sup>7</sup>. La ferme tombe par mariage, en 1727, entre les mains d'une autre famille de fermier-laboureurs, les Harineau.

#### Loyer en muids de grain à Lhumery et Villesauvage<sup>8</sup>

	1481	1506	1520	1556	1561	1595	1600	1603-1620
Lhumery	6	10			14	8	12	9
Grande ferme de Villesauvage	22		30	32				

#### Loyer annuel des fermes des Célestins en 1744<sup>9</sup>

fermier	exploitation	début du bail	durée	loyer
Claude Gaucher, de Saint-Hilaire	Ardenne, 117 ha	guéret de Pâques 1746	9 ans	400 l.
Charles Maraines de Lhumery	Lhumery, 100 ha	guéret de Pâques 1746	9 ans	400 l.
Claude Harineau de Villesauvage	Villesauvage, 210 ha	guéret de Pâques 1746	9 ans	800 l.
Marie Argan, de Monnerville	Bois-Renaud 144 ha	guéret de Pâques 1746	9 ans	400 l.

<sup>4</sup> Jacquart Jean, *Op.cit.* 1974, p. 341.

<sup>5</sup> Micheline Baulant et Jean Meuret, *Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris, 1520-1698*, Paris, SEVPEN, 1962, t. 1, p. 25-26 ter ; Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1994, p. 65.

<sup>6</sup> Archives Nationales, DIV<sup>bis</sup> 17, liasse 280, dans Claude Gény, « Étampes de 1770 à 1836 », *thèse de l'École des Chartes*, Paris, 1973, p. 49.

<sup>7</sup> Jacquart Jean, *Op. cit.*, 1974, p. 266.

<sup>8</sup> Jacquart Jean, *Paris et l'Île-de-France au temps des paysans*, Paris, Sorbonne, 1990, p.26-27.

<sup>9</sup> ADE 2 E 66/224.

Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, de véritables dynasties de fermiers-laboureurs, ou de marchands-laboureurs, se constituent donc dans ces grandes fermes. Les mariages se font au sein du groupe. Ainsi, le 12 février 1727, Charlotte Charpentier, petite fille de Marie Aleps, de Villesauvage, épouse Claude Harineau, lui-même marchand-laboureur et receveur de seigneurie à Baudreville (28)<sup>10</sup> ; la dot, très confortable, s'élève à 4000 livres. Leur premier fils, Claude, voit le jour le 1<sup>er</sup> janvier 1728. En 1744, ils afferment les 210 ha de Villesauvage pour 800 livres annuelles<sup>11</sup>. En 1752, Louise Portehaut, fille d'un fermier-laboureur du Chesnay, reçoit 3000 livres de dot, lorsqu'elle épouse le laboureur Sébastien Lepère qui apporte lui aussi 3000 livres à la communauté. En 1785, la fille du fermier de Bois-Renaud, Marie-Madeleine Laure, est dotée de 2100 livres<sup>12</sup>.

Les inventaires après décès nous renseignent sur le capital des couples. Ils débutent toujours par la chambre à feu du rez-de-chaussée et par la cheminée (chenets, crémaillère, broche, tourne-broche éventuellement...) puis continuent par la batterie de cuisine. L'inventaire se poursuit d'une pièce à l'autre, meuble par meuble, avec le détail du contenu éventuel. En 1783, lors du décès de l'épouse du fermier de « Maison Neuve », Jean Leblanc, l'inventaire atteint 5868 livres. Si l'on s'appuie sur les emblavures, on peut estimer que le fermier exploite 33 ha. Les dettes actives représentent 1041 livres et les dettes passives 357 livres, soit 150 livres de loyer, 150 livres de taille tarifée et 57 livres de capitation.

#### Inventaire de la « Maison neuve » en 1783 : détail des réserves, du bétail et du matériel<sup>13</sup>

articles	prix	articles	prix
vaisselle, linge, vêtements et meubles	1152 l.	16 sacs de froments	330 l.
1 poinçon de vin rouge	15 l.	27 sacs d'avoine	270 l.
1 coche et 3 petits	80 l.	20 sacs de méteil	396 l.
4 douzaines de volailles	24 l.	1 pièce de vin rouge du pays	81 l.
2 charrettes à ridelles	7 l.	12 livres de miel	6 l.
4 vaches	207 l.	14 pots à lait et un saloir de grès	4 l.
3 chevaux	290 l.	6 livres de ferraille	6 l.
1 charrue	12 l.	2 cribles et une pelle	9 l.
1 autre charrue	24 l.	cuve à lessiver	6 l.
11 sacs d'orge	125 l.	3 fourches et 2 brouettes	3 l.

Dans une exploitation de plus grande taille, le cheptel et le matériel sont plus variés et révèlent un niveau de fortune supérieur.

<sup>10</sup> Il appartient à une dynastie de fermiers-laboureurs déjà rencontrée par Jean Jacquart et Jean Michel Moriceau.

<sup>11</sup> Archives de la société historique et archéologique du canton de Méréville (ASHACM) E 77, ADE 2 E 34/62, 63 H 5, 2 E 66/206 et 224.

<sup>12</sup> ADE 2 E 66/251 (1752) et 67/22 (1785).

<sup>13</sup> ADE 2 E 2 E 67/17.

**Inventaire de la communauté Poiget-Amiand à la mort de Marie Amiand,  
les 13 et 14 novembre 1782<sup>14</sup>**

Le total atteint 4880 livres, 15 sols. L'inventaire concerne deux exploitations, une petite à Villesauvage, affermée aux Célestins de Marcoussis et une plus importante, affermée à Saint-Hilaire.

La ferme de Villesauvage n'abrite ni charrue, ni cheval, mais on y trouve une vache hors d'âge. L'actif atteint 1155 livres ; le couple percevait deux rentes de 36 et 100 livres. Le notaire enregistre quelques dettes : 112 sous au boucher de Saint-Martin, 3 livres à un épicier, 1 livre au boulanger, 4 livres pour de la confiture, 7 pour du vin, 30 livres pour les obsèques et frais annexes pour un total de 112 livres. Ces dettes passives sont habituelles, car on ne payait pas les fournisseurs, les services ni les employés au jour le jour, mais seulement en fin d'année.

Inventaire de l'exploitation de Saint-Hilaire : meubles, linge, ustensiles etc... À la cave 1 poinçon de vin de l'année 24 livres, au poulailler 50 poules, 1 cheval hors d'âge à poil gris avec les harnais 140 livres, 1 cheval de 7 ans 160 livres, 1 cheval hors d'âge 100 livres, à l'étable 5 vaches 320 livres, 1 âne 12 livres, 12 sacs 15 livres, van et crible 6 livres, 5 fourches et 2 crocs à fumier 6 livres, 2 échelles 1 livre, 1 brouette et 2 tréteaux 2 livres, ferraille 3 livres, 1 charrue 27 livres, 1 rouleau 15 livres, 2 charrettes 120 livres.

Au grenier : 8 sacs de froment, 125 livres ; dans la grange : froment non battu, 380 livres, méteil, 1544 livres, seigle, 55 livres, 4 sacs de graine de sainfoin, 32 livres, gerbes d'orge, 270 livres, avoine en bottes, 720 livres, 10 sacs d'avoine, 80 livres, un tas de vesce en gousse (une culture fourragère), 55 livres, un tas de pois en gousse, 33 livres.

Valeur estimée de la récolte à venir : 10 arpentsensemencés en froment, 360 livres, 12 arpents en méteil, 354 livres, 3 arpents en seigle, 59 livres, fagots, 20 livres.

D'après les emblavures, la surface exploitée à Saint-Hilaire atteint pour les 3 soles environ 75 arpents, soit 38 ha, à condition que les prairies artificielles attestées par le sainfoin ne déséquilibrent par trop l'assolement triennal.

Dettes : tarif (taille tarifée) et capitation 232 livres, dont 10 de retard. Surtout, 1007 livres de retard pour les loyers de Noël et Pâques à Saint-Hilaire, 30 livres 17 sous et 9 deniers dûs au Célestins à Villesauvage ; le salaire de la servante est dû depuis la Saint-Jean-Baptiste.

Le fermier de Saint-Hilaire n'est certainement pas menacé de faillite. D'ailleurs, François Poiget est le père d'enfants mineurs et il va se remarier immédiatement. Il choisit pour épouse la fille d'un manouvrier de Blandy, Angélique Hautin, qui n'est dotée que de 300 livres, alors que lui-même apporte 2049 livres à la communauté. Il se marie donc hors de son groupe social, situation assez peu fréquente, quel que soit le milieu.

### *Les laboureurs indépendants ou moyens laboureurs*

Au pays d'Étampes, les laboureurs indépendants ont toujours été très minoritaires. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ils ne représentaient guère plus de 10 % de l'ensemble du monde rural.

En 1406, un censitaire exploitait en moyenne autour de 3000 m<sup>2</sup> de labour en 3 ou 4 pièces et 1700 m<sup>2</sup> de vigne, sans parler des prés ni des jardins. De très rares propriétaires ou locataires paysans parvenaient à mettre en valeur 5 hectares de terre en cumulant terre, vigne et pré. À la fin du siècle, puis au siècle suivant, quelques censitaires pouvaient être à la tête d'une dizaine d'hectares, superficie indispensable à la constitution d'exploitations indépendantes et rentables. L'équipement de ces exploitations comprenait obligatoirement cheval, charrue et charrette.

En 1406, Jaquet Gillibert pratique assurément la polyculture ; il exploite 2500 m<sup>2</sup> de vignoble et 7,5 ha de labours (d'après les cens versés). Nous ne voyons pas d'autre laboureur de même niveau de fortune apparaître à Saint-Martin avant 1670. Léonard Boucher du Petit-Saint-Mars

<sup>14</sup> ADE 2 E 67/13.



Le portail d'une ancienne ferme, rue des Belles-Croix  
Photo Christian Carenton

est alors contraint de reconnaître une dette de 25 livres par obligation à l'hôtelier Charles Chevalier, pour l'achat d'un cheval à poil bayard<sup>15</sup>. Cet achat, suggère qu'il est un vrai laboureur, puisqu'il dispose d'un attelage. En 1753, Catherine Godeau<sup>16</sup>, la veuve du procureur au bailliage, André Dochès, loue à Laurent Cochery, un laboureur de Lhumery, la maison de Gondreville (à Lhumery) comportant trois espaces de logis et un jardin contenant des arbres fruitiers pour 9 ans et 140 livres. D'après le loyer, Laurent Cochery est très probablement un laboureur indépendant ou un fermier-laboureur exploitant une ferme moyenne. Les laboureurs indépendants aspirent tous à devenir fermiers-laboureurs, mais ils n'y parviennent que très rarement<sup>17</sup>.

#### Inventaire au décès de Marie Mignard, épouse Constance (principaux articles)

articles	prix	articles	prix
1 châlit de noyer, 1 lit, 1 couverture de laine	30 l.	1 coffre, 1 huche, 1 table en noyer	24 l.
6 draps de toile et 2 nappes	24 l.	1 cheval hongre âgé et 1 vache	45 l.
10 livres de vaisselle d'étain commun	6 l.	1 charrue, 1 herse	18 l.
1 chaudron, 1 marmite, 1 cuillère	4 l.	8 setiers de blé et avoine	15 l.

Nous connaissons les biens de la communauté d'un laboureur de Saint-Martin, Joseph Constance, au décès de sa femme en 1688. il peut se trouver à la tête d'une exploitation aux limites de la rentabilité<sup>18</sup>. L'estimation de la valeur de la récolte à venir par le notaire, le 28 juin, fournit la surface des terres (7 arpents et demi en froment, méteil et avoine, et un arpent en chanvre pour la filasse) : en tenant compte de l'assolement triennal, l'exploitation atteint

<sup>15</sup> ADE 2 E 66/79.

<sup>16</sup> Elle réside à Saint-Vrain.

<sup>17</sup> Jacquart Jean, *Op. cit.*, 1974, p. 338-339.

<sup>18</sup> ADE 2 E 66/109.

environ 6,5 ha. La valeur des biens meubles n'est que de 212 livres. On possède un train de culture, mais pas de charrette. L'ameublement paraît spartiate. Cependant, il n'y a pas de dettes passives. Avec les bâtiments et les terres, la succession ne doit pas dépasser 600 livres, d'après les prix de l'époque. Cet inventaire ne concerne que les biens de la communauté ; aussi les biens propres de Joseph peuvent nous échapper.

### *Les laboureurs sans train de culture*

Ces exploitants sont encore plus difficiles à cerner, car ils apparaissent peu dans les actes, la maigreur de la succession rendant coûteux le recours au notaire. L'absence de mention professionnelle rend chaque petit censitaire susceptible d'être laboureur sans train de culture ou manouvrier, sauf les rares vrais vigneron mis en évidence par la surface du vignoble exploité.

Certains se qualifient de laboureurs-vignerons, comme Can Miallon en 1670<sup>19</sup>. Ces paysans travaillent au moins autant chez les autres que sur leur propre exploitation. Avec les vigneron et les manouvriers qui possèdent très souvent quelques petits biens, les laboureurs sans train de culture représentent près de 90 % des ruraux du plat pays. En 1406, Jean Saligot, s'il n'atteint pas la limite supérieure d'exploitation avec des terrains sur d'autres censives pourrait être l'un de ces laboureurs sans chevaux ; il met en valeur 0,5 ha de pré et 2,5 ha de terre. Même situation, ou peu s'en faut, pour Jean Regnault ( respectivement 2,6 ha et 1,65 ha). L'importance des prés suggère que certains possèdent au moins une vache.

Les inventaires du XVII<sup>e</sup> siècle permettent une fois de plus d'approcher les niveaux de fortune. C'est le cas pour la communauté formée par Jean Dauphin, laboureur sans train de culture, et son épouse Marie Perrot.

#### Inventaire Dauphin-Perrot, le 18 juillet 1660<sup>20</sup>

article	valeur	article	valeur
1 crémaillère	30 sols	1 chaudière, 1 chaudron d'étain, 2 poêles, 1 cuillère de cuivre jaune, 1 poélon	7 l.
étain 15 livres de poids : 2 plats, 3 écuelles, 3 assiettes, 1 pot ou chopine, 1 tasse,	7 l. 10 sols	1 petite table de noyer, 1 seille, 1 petite seille	3 l.
1 châlît en chêne, une chaise	40 sols	1 sac à cheval <sup>21</sup> , 1 boisseau à mesurer le blé	4 l.
1 lit de plume et son traversin	23 l.	une cotte de la défunte	6 l.
2 draps et 2 nappes	9 l. 15 sols	1 vache mère à lait à poil rouge et plusieurs ustensiles de laiterie	36 l.

L'habitation semble comporter une seule chambre basse à feu et l'outillage paraît inexistant. La récolte des 1,4 ha de méteil et des 0,76 ha d'orge doit rapporter au plus 240 livres. Jean Dauphin exploite pourtant 6 ha (en tenant compte de l'assolement triennal) et les labours représentent 72 livres. Les dettes passives se montent à 42 livres de loyer dont 18 à venir. Dans le meilleur des cas, l'actif ne représente que 340 à 350 livres dettes déduites. Mais encore une fois les biens propres du mari ne figurent pas à l'inventaire ; toutefois la modestie des biens de la communauté n'incite pas à envisager une propriété considérable appartenant en propre à Jean Dauphin.

<sup>19</sup> ADE 2 E 34/21 (Méréville) 34/51 (Saclas) et 2 E 66/271 (Saint-Martin).

<sup>20</sup> ADE 2 E 66/40.

<sup>21</sup> Probablement pour lui donner le picotin en restant attelé.

### *Les vigneron*s

Avec un hectare de vigne, une exploitation pouvait être rentable. En 1406, plusieurs exploitants se trouvent à la limite de la rentabilité viticole. Ainsi, Michau Moreau de Villesauvage exploite au moins un hectare de vigne et, en outre, loue ou possède deux pièces de jeune vigne encore improductives, des vergers et des jardins. Il s'agit d'un vigneron indépendant, sans doute propriétaire d'une vache puisqu'il possède 1,2 ha de pré. En 1583, le terrier de Valnay mentionne 8 laboureurs et 108 vigneron dans la paroisse alors que le vignoble décline. Un siècle plus tard leurs descendants seront presque tous qualifiés de manouvriers<sup>22</sup>.

#### Partage du vigneron Pierre Fontaine en 1726<sup>23</sup>

Une maison comportant une chambre basse et une chambre haute, un grenier, une cour, 3 quartiers d'ouche ; 5,5 ha de terre, 3800 m<sup>2</sup> de pré, 2700 m<sup>2</sup> de vigne et 319 m<sup>2</sup> d'aulnaie. L'exploitation n'est pas rentable du point de vue viticole, mais Pierre Fontaine peut louer des vignes. La surface conséquente de labour en fait un laboureur sans train de culture plus qu'un vigneron.

Souvent, ces petits paysans, laboureurs sans chevaux et vigneron sans vigne, sont couverts de dettes ou versent des rentes qui correspondent à des emprunts anciens. C'est le cas en 1667 du vigneron Cantien Richeux, qui doit 16 livres 10 sous au cabaretier de Saint-Martin, Nicolas Aleps<sup>24</sup>. Parfois un héritage ou une bonne année permet de racheter la rente. En 1726, Jean Patin, laboureur à Saint-Martin, reçoit 62 livres de Pierre Durandet, vigneron de Saint-Martin, pour racheter 3 livres de rente constituée en 1706. Il en aura coûté 62 livres nominales à la famille Durandet pour un capital de départ de 60 livres<sup>25</sup>.

Les couples se forment au sein du même groupe de fortune ou d'absence de fortune. Les apports en liquide (dot ou apport de veuves) sont rares et atteignent une valeur limitée ; en 1688, 100 livres forment le tiers de la dot d'une demoiselle Dalleine lors de son mariage avec Étienne Besnard, vigneron à Saint-Pierre. Deux dots en nature de 1670 comprennent moins d'un hectare de terre<sup>26</sup>. De 1652 à 1711, la moyenne des 84 dots de filles de vigneron que nous connaissons dans la région d'Étampes s'établit à 240 livres, soit la valeur de 6 ha de terre en 1670, c'est à dire 170 livres de moins que pour les laboureurs. De 1726 à 1733, l'écart se creuse ; la moyenne des dots de femmes de laboureurs se situe à 1087 livres (584 livres en argent constant de 1670) et à 418 livres (203 livres de 1670) pour les femmes de vigneron.

### *Le déclin du vignoble*

Pendant la période, la culture de la vigne régresse fortement à Saint-Martin, comme le prouvent les données du XV<sup>e</sup> siècle comparées à l'état enregistré à la fin de l'Ancien Régime. En 1406, les vignes et les « prés et vignes » de la censive des Célestins de Marcoussis représentaient 41 % de la superficie totale et les labours avaient régressés. Mais au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, comme dans tout le reste de l'Île-de-France, les grandes propriétés religieuses et laïques abandonnèrent la culture de la vigne, en raison de l'augmentation des coûts de main d'oeuvre. La guerre et les épidémies avaient en effet provoqué une telle chute démographique que les salariés, devenus rares, pouvaient exiger des salaires élevés. Seuls les petits exploitants semblent

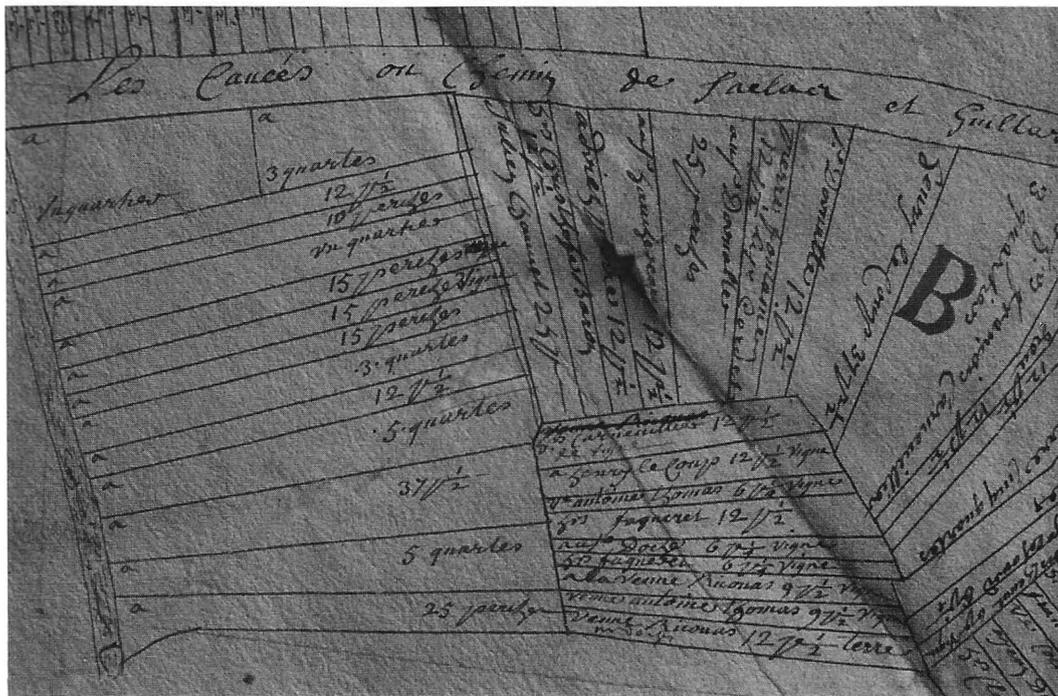
<sup>22</sup> ADE 136 J 16.

<sup>23</sup> ADE 2 E 66/206.

<sup>24</sup> ADE 2 E 66/62.

<sup>25</sup> ADE 2 E 66/206.

<sup>26</sup> ADE 2 E 66/108 (liquide) et 2 E 66/80 (terres).



Parcellaire du vignoble,  
Petit Saint-Mars,  
XVIII<sup>e</sup> siècle.  
ADE. Fonds Valory

avoir alors continué à cultiver la vigne. Sur leurs lopins, ils produisaient un vin de qualité contestable, mais qui trouvait preneur.

Dans toute la région étampoise, après la reprise de 1470-1480<sup>27</sup>, le vignoble a regressé de moitié par rapport au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les terriers et les censiers témoignent de ce déclin constant jusque vers 1680, date à laquelle la vigne couvre moins de 5 % des terres en culture. Et un rapport de l'intendant signale alors que le vin produit dans l'élection est consommé sur place.

À Saint-Martin, on suit le mouvement en abandonnant en partie la culture de la vigne à des vigneron de Saint-Pierre, comme Jean Vigneau en 1601 et Pierre Boudon en 1635<sup>28</sup>. En 1738, sur 375 taillables, sept (1,8 %) seulement revendiquent la profession de vigneron, ce qui n'exclut pas que la vigne ait continué à être exploitée par les petits et moyens laboureurs et les manouvriers. Le vignoble est présent dans le paysage, mais n'assure plus que la fourniture des débits locaux à bon marché et celle des salariés agricoles des grosses exploitations<sup>29</sup>. Le déclin continue pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>, alors que se succèdent les mentions d'achat de vin à Orléans<sup>31</sup>, un vin de meilleure qualité valant un bon tiers de plus que celui de Saint-Martin. En 1785, la vigne n'occupe plus que 47 ha, soit 2 % de la surface totale. Cette culture continue à se contracter pendant la Révolution et l'Empire passant, entre 1785 et 1808, de 110 à 78 ha dans l'ensemble de la commune d'Étampes<sup>32</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la concurrence des vins du Midi avec le chemin de fer, puis les dégâts du mildiou et du phylloxéra, viendront sonner le glas du vignoble étampois.

<sup>27</sup> Michel Martin, Marie-Louise Binvel, Nelly Guguin-Thevret et Florent Dosne-Martin « Le déclin de la viticulture entre Étampes et Dourdan après la guerre de Cent Ans », *Bull. SHDH*, 2005, n° 49, p. 65-84.

<sup>28</sup> ADE 58 H 1 (1601).

<sup>29</sup> ADE 2 E 66/254.

<sup>30</sup> En 1752, on mentionne dans un acte « trois quartiers de terre ci-devant en vigne », ADE 2 E 66/250.

<sup>31</sup> Dolimier, marchand à Saint-Gilles, par exemple ( ADE 2 E 66/254), ou les Trinitaires de Saint-Martin (ADE 52 H8).

<sup>32</sup> Selon Claude Gény, *Op. cit.* p. 48. La faiblesse de la production et sa qualité discutable amènent les cabaretiers et les marchands de vin à se fournir à Orléans.

### *Les jardiniers*

Les jardiniers ne sont généralement pas propriétaires des parcelles exploitées ; souvent importantes, elles comprennent éventuellement habitation et arbres fruitiers. En 1688, Jean Besnard loue à rente pour 220 livres annuelles 2,5 ha de terrain<sup>33</sup>. Trente huit ans plus tard, Pierre Baudoïn, un jardinier demeurant alors rue Évezard, loue pour 9 ans à un autre jardinier, Pierre Delair, une maison et 9000 m<sup>2</sup> de jardin sis à Saint-Martin moyennant 200 livres<sup>34</sup>. Nous avons rencontré quatre autres grands jardins baillés à des jardiniers<sup>35</sup>. L'expertise du jardin de Jean Delarue, jardinier du faubourg, effectué le 30 septembre 1728 fournit un inventaire du potager et du verger probablement assez typique. Entre les fruits et les légumes la valeur de la récolte estimée atteint 321 livres<sup>36</sup>. Delarue cultive des haricots, de l'oseille, des laitues et de la chicorée, une planche d'asperges, différentes planches de fraisiers, des plants de choux et de salades. 58 ceps de raisin de table sont disposés en treille ; quant aux arbres fruitiers, ils sont d'une grande variété : groseilliers, néfliers, pommiers, poiriers, pêchers et même un abricotier. Jean Delarue possède également en réserve 97 pommiers et poiriers greffés prêts à être transplantés ainsi que 104 sauvageons de pommiers et de poiriers non greffés.

### *Les manouvriers*

Les manouvriers sont des ouvriers agricoles dont la principale caractéristique est d'être toujours dépendants des employeurs, fermiers et autres entrepreneurs de culture. Ainsi, en 1615, Claude Caillet est « manouvrier-charretier » au service de Pierre Aleps à Villesauvage. Ils peuvent être propriétaires d'une petite maison et de quelques minuscules lopins de terre, tel Jacques Petit, qui, en 1652, achète 750 m<sup>2</sup> de vigne à un vigneron pour 18 livres<sup>37</sup>. Claude Thibault, qui doit 28 livres à un chirurgien, probablement pour des soins dispensés en 1670<sup>38</sup>, a reçu un minimum d'instruction puisqu'il sait signer. À cette époque, c'est rare, non seulement chez les manouvriers, mais aussi chez les laboureurs sans chevaux et les vignerons, et encore plus chez les femmes. Pour ces catégories socioprofessionnelles, les capitaux de départ sont très faibles dans la région : environ 200 livres pour la période 1646-1711 (58 cas) et 170 livres, en argent constant, pour la période 1726-1785 (73 cas). En fait, la situation n'a pas cessé de se dégrader pour certains d'entre eux, avec la crise démographique qui a conduit à l'émiettement des héritages.

### *Les citadins propriétaires ruraux*

Au voisinage des villes, les citadins, bourgeois, commerçants et artisans possèdent des propriétés agricoles, parfois de simples jardins, qu'ils travaillent éventuellement eux-mêmes, mais qui peuvent aussi être louées ou mises en valeur par des salariés agricoles ; ainsi, en 1406, Jean le charron accense plusieurs pièces de pré à Étampes. Commerçants et artisans, officiers et membres des professions libérales achètent tout ce qui se présente. Lors de la rédaction des coutumes d'Étampes en 1556, Hardouin Clouzier, marchand d'Étampes, prétend représenter les enfants mineurs de feu Maurice Chandelier, son frère qui aurait détenu la seigneurie de

<sup>33</sup> ADE 2 E 66/108.

<sup>34</sup> ADE 2 E 66/205.

<sup>35</sup> ADE 2 E 66/80, 66/81, 66/104, et 2 E 66/136.

<sup>36</sup> ADE 2 E 66/210.

<sup>37</sup> ADE 2 E 48/114.

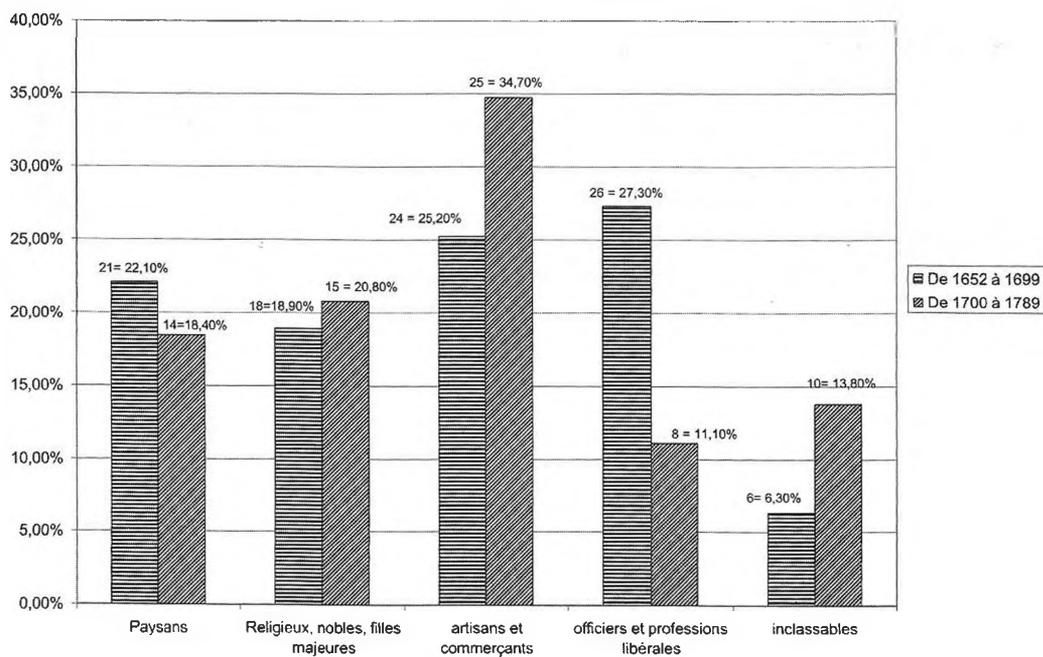
<sup>38</sup> ADE 2 E 66/79.

Valnay<sup>39</sup>. Dès 1549, 133 propriétaires de Saint-Martin ont des biens sur la censive de Valnay, mais nombre d'entre eux ne sont pas paysans ; artisans et commerçants, bourgeois et officiers détiennent une part importante du terroir<sup>40</sup>. En 1635, Pierre Cavoisy, docteur en médecine, possède un fief à Lhumery pour lequel il paie 60 livres de taxe<sup>41</sup>.

Comme ils ne peuvent travailler eux-mêmes leurs terres, ces propriétaires (bailleurs) passent un bail devant notaire avec des exploitants (locataires). Les baux permettent d'entrevoir la propriété, souvent ancienne, des officiers, des nobles et de l'Église. Les officiers ne résident presque jamais à Saint-Martin, mais certains y sont bien pourvus. En 1652, l'année du siège d'Étampes, Julien Guyot, greffier au grenier à sel, détient 5 ha de terre, c'est à dire plus que n'en possède la plupart des paysans, et en 1675, Pierre Plisson, avocat du roi au bailliage, est propriétaire de 11 ha. Quant à Gabriel Aubry, lieutenant criminel au bailliage en 1688, il possède 40 ha à Lhumery<sup>42</sup>.

Ces baux confirment le retrait des travailleurs du sol et de l'ensemble des paroissiens du marché de la terre au temps de Louis XIV, une situation qui semble rester figée jusqu'à la Révolution.

Les bailleurs à Saint-Martin  
(nombre et pourcentage)



Entre 1650 et 1699, nous connaissons 63 bailleurs ; or, les laboureurs, les vigneron et les manouvriers n'en représentent que 26 %. Par contre, les religieux<sup>43</sup>, les filles majeures, la noblesse et les bourgeois étampois en rassemblent 17 %, l'échoppe et la boutique 25 % ; quant aux officiers, relativement à leur importance numérique, ils se taillent la part du lion avec 22 %.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les bailleurs habitant la paroisse sont minoritaires, seulement 32 %. Au siècle suivant, ils sont encore moins nombreux : 17 %.

<sup>39</sup> Marc Antoine Lamy, *Coutumes des bailliages et prévôtés du duché d'Étampes commentées*, Paris, Charpentier, 1720, p. 488-496.

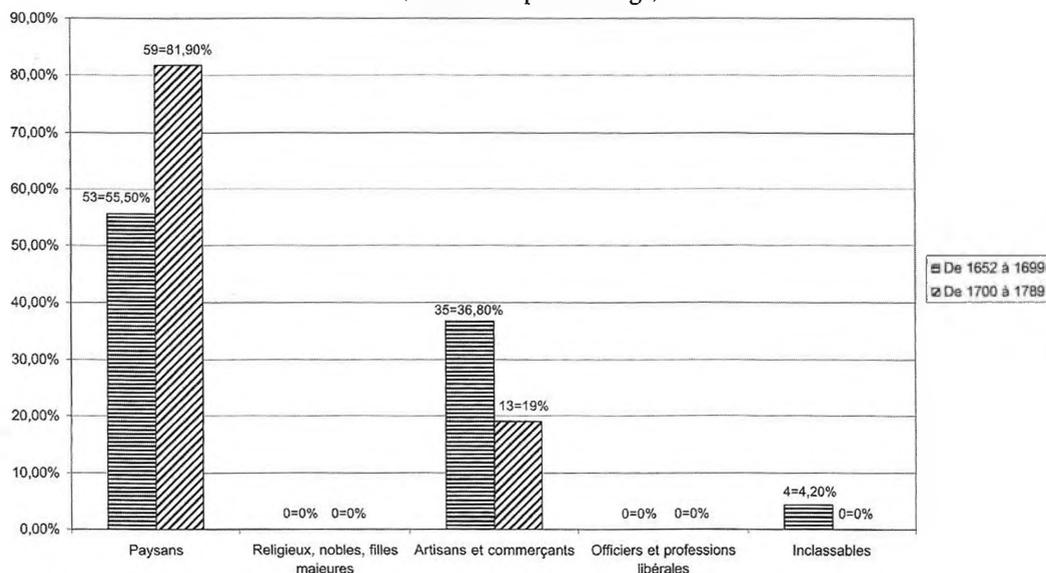
<sup>40</sup> ADE 136 J 16.

<sup>41</sup> ADE B/1489.

<sup>42</sup> ADE 2 E 48/114 (Guyot), 2 E 66/97 (Plisson) et 2 E 66/108 (Aubry).

<sup>43</sup> Du fait de la non prise en compte des réserves féodales, la part de la noblesse et du clergé est singulièrement amoindrie.

### Les locataires à Saint-Martin (nombre et pourcentage)



La propriété des petits paysans s'amointrit ; mais les commerçants et artisans arrondissent la leur : ils sont bailleurs dans 32 % des baux au lieu de 26 % au XVII<sup>e</sup> siècle. Les officiers ne représentent plus que 12 % des propriétaires de la paroisse.

De 1652 à 1699, en revanche, au moins 84 % des preneurs (46 sur 51 baux) résident à Saint-Martin, tandis que c'est le cas de 97 % d'entre eux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les paysans représentent la moitié des locataires et plus des trois-quarts au siècle suivant. Les petits paysans qui ont vendu entre 1652 et 1699, sont très fréquemment locataires, si ce n'est de leur maison, mais des terres qu'ils mettent en valeur.

### *La fiscalité*

Jusqu'en 1645, nous ignorons à peu près tout de la charge fiscale royale directe pesant sur le quartier Saint-Martin. A cette date, elle s'élève à 6801 livres, soit environ 14 % des 49143 livres que doit verser la ville. Du fait de la guerre, la pression fiscale est alors à son maximum. Après 1660, l'imposition baisse, mais simultanément l'emprisonnement des collecteurs de taille, désignés par la collectivité d'habitants, devient banal.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pression fiscale s'accroît à nouveau, des désordres et diverses malversations affectent la répartition de la taille ; aussi, le 2 février 1711, les cinq paroisses nomment-elles des représentants pour y remédier. Après une pause dans les années 1690, les emprisonnements de collecteurs redeviennent alors la norme et, faute de place dans les geôles du bailliage, on finit par emprisonner par roulement les collecteurs de la moitié de l'élection une année et ceux de l'autre, l'année suivante !

La taille continue à être supportée essentiellement par les ruraux et rares sont les villes d'une certaine importance, comme Étampes, qui paient la taille. Comme il s'agit d'un impôt de répartition à partir d'une enveloppe globale fixée par les bureaux, les fermiers-laboureurs, les mieux pourvus des ruraux, sont particulièrement touchés ; en 1738, les neuf fermiers-laboureurs de Saint-Martin paient 43 % de la taille (1977 livres sur 4573) due par la paroisse<sup>44</sup>. Si

<sup>44</sup> En 1751, la taille de Saint-Martin sera portée à 4812 livres.

nous leur ajoutons les laboureurs indépendants imposés pour un total de 299 livres, l'impôt direct supporté par les vrais exploitants agricoles représente donc presque la moitié de la taille due par la paroisse <sup>45</sup>.

Si nous comparons Saint-Martin aux autres paroisses, nous constatons que les taillables y sont légèrement plus imposés que leurs concitoyens de Saint-Basile, Notre-Dame et Saint-Gilles, mais moins défavorisés que ceux de Saint-Pierre ; une fois soustraite l'imposition des fermiers-laboureurs, les contribuables des faubourgs paient moins en moyenne que ceux des paroisses intra-muros. L'imposition par feux est aussi moins élevée que dans les villages et bourgades des campagnes du sud de l'élection, surtout pour les moins favorisés. Les manouvriers de Saint-Martin profitent ainsi de leur intégration à la ville, qui sait négocier une imposition modeste ; ils sont moins taxés que les autres manouvriers de l'élection.

Après 1751, nous ne connaissons plus le détail par paroisse pour la ville ; mais l'établissement du vingtième auquel n'échappe que l'Église, l'apparition de la taille tarifée voulue par l'intendant de la généralité de Paris, Berthier de Sauvigny, puis l'arpentage des paroisses diminuent le poids de l'impôt direct payé par les paysans les plus modestes, dont le nombre semble augmenter à Saint-Martin <sup>46</sup>.

<sup>45</sup> A.M. Étampes, fonds ancien, n° 64.

<sup>46</sup> Martin Michel, « La taille dans l'élection d'Étampes », *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix*, n° 75, 2006, p. 84-116.